

Archives départementales du Morbihan

Archives du couvent des ursulines de Josselin

[ap. 1569]-1790

Répertoire numérique détaillé

72 H 1-19

Théophile Constantin, stagiaire en M1 Recherche au CESC (université de Poitiers), Marie Thouvenot et Rémy Paurion ; coordonné par Maud Sallansonnet

2023
Vannes

IDENTIFICATION

Référence de l'inventaire :

FRAD056_00000072H

Référence service d'archives :

Archives départementales du Morbihan

Dates extrêmes :

[ap. 1569]-1790

Ancienne cote :

72 H 1

Métrage conservé (ml) :

0.1

CONTEXTE

Présentation du producteur :

Les ursulines de Josselin appartiennent à l'ordre de Sainte-Ursule, fondé en 1536 par la religieuse lombarde Angèle Merici. L'ordre gagne rapidement en popularité en Italie et arrive dans le sud de la France dans les années 1590. Les ursulines s'installent en 1599 à Paris et, à partir de cette date, des couvents sont fondés un peu partout en France. L'installation de celui de Josselin est préparée par la mère Hélène Mingart, qui confie la suite des opérations à la mère Thérèse Aubry, supérieure des ursulines de Dinan. En 1639, cette dernière obtient du roi Louis XIII l'autorisation de mettre en place la communauté¹.

Cependant l'installation ne peut se faire car il manque une dernière approbation, celle de Marguerite, duchesse de Rohan et comtesse de Porhoët, mineure à ce moment-là. En 1646, la duchesse et son mari Henri de Chabot autorisent l'installation des ursulines à Josselin. L'année suivante, elles font l'acquisition d'un terrain auprès d'Alain Bonin, prieur de Saint –Martin de Josselin, pour y bâtir leur couvent. Les Ursulines recrutent parmi la noblesse², comme en témoigne l'intégration de deux nièces d'Ambroise Chauvel, seigneur du Bois. À l'instar de celles de Vannes³, les religieuses de Josselin se placent sous la protection de la Sainte Famille, et en particulier de celle de la Vierge. En août 1664, deux incendies touchent le monastère. Le premier causes quelques dégâts mineurs mais le second est plus important et se propage jusqu'au dortoir des sœurs. Au fur et à mesure des années les ursulines de Josselin entrent en possession de plusieurs biens : des terres dans le comté de Porhoët, une maison dans Josselin-même et diverses possessions autour de la ville.

En 1791, leurs possessions sont saisies comme biens nationaux et sont vendues à divers particuliers⁴. Les religieuses sont définitivement expulsées en 1792. Après le Concordat, la communauté ne se reforme pas. Aujourd'hui le couvent des ursulines de Josselin n'existe plus. Sur la plus grosse partie du terrain qu'occupait le couvent se trouve désormais l'école élémentaire Notre-Dame du Roncier et le collège Sainte-Marguerite-Marie ; le reste est occupé par des habitations.

¹ Ces lettres patentes sont vérifiées et approuvées par le parlement de Bretagne la même année. Cf. LE MENE (Joseph-Marie), *Communautés situées hors de Vannes*, Vannes, Galles, 1905, p. 215.

² Les ursulines étaient essentiellement issues de la noblesse et de la bourgeoisie aisée. Les religieuses demandaient une dot importante, une rente régulière élevée et un trousseau (ensemble de vêtements destinés à la novice). Des tensions apparaissaient souvent entre les couvents et les familles à ce sujet. Cela a atteint un tel point que le pouvoir royal a été obligé d'intervenir et de fixer une limite en 1669 : le trousseau est fixé à 2 000 livres, la dot à 1 200 et la rente à 500 livres (à Paris et dans les grandes villes) et 250 (ailleurs).

³ Le couvent des ursulines de Vannes est fondé en août 1627.

⁴ Pour plus de détails sur la ventes des biens ayant appartenu aux ursulines comme bien nationaux, voir AD56, Q 301 à 303.

Historique de conservation :

Les informations concernant l'historique de conservation du fonds sont assez réduites, voire quasiment inexistantes.

De brèves mentions peuvent être trouvées au sein de la série Q, consacrée à la gestion des biens nationaux sous la Révolution⁵, comme dans un document du 31 juillet 1790 qui concerne l'inspection des bibliothèques des différentes fondations religieuses de Josselin. Ceux qui mènent l'inspection n'ayant pu s'occuper des ursulines, les archives des ursulines se trouvaient probablement encore au couvent à cette période. En 1791, deux procureurs de Josselin consultent les registres de professions et les livres de comptabilité⁶. À une date inconnue, mais probablement autour de la même période, deux administrateurs de Josselin envoient deux documents issus des archives du couvent à une personne non identifiée. Parallèlement, les biens appartenant aux ursulines sont saisis et mis en vente⁷. Il est probable que les archives du couvent aient été récupérées à ce moment par l'administration révolutionnaire.

Modalités d'entrée :

Pour ce qui est de l'entrée aux Archives départementales, le faisceau d'informations est encore plus réduit. Il est possible que les archives des ursulines aient été récupérées par l'administration révolutionnaire entre 1791 et 1793, en vertu de la loi du 7 novembre 1790 obligeant les établissements religieux à verser leurs archives aux chefs-lieux de leur district. Le 5 brumaire an V (26 octobre 1796), une loi oblige le transfert des archives du district vers les Archives départementales mais aucune trace du fonds n'est trouvée à cette période. Au XIX^e siècle, les répertoires généraux⁸ sont également muets à ce sujet. En revanche on retrouve une trace des ursulines en juin 1926, date à laquelle deux titres de propriété⁹, jusqu'alors conservés aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, entrent dans le service.

CONTENU ET STRUCTURE

Présentation du contenu :

Malgré sa petite taille, le fonds du couvent des ursulines de Josselin permet de mieux connaître la vie de ces religieuses du XVII^e siècle jusqu'au début de la Révolution française. S'il ne contient aucun document se rapportant à sa fondation et à ses premières années, il met cependant en lumière sa population, ses possessions et les services et fournitures dont il bénéficie. Les registres de vêtures et de professions permettent de savoir qui sont les jeunes filles entrant au couvent. Différents types de documents, de la quittance au contrat en passant par la déclaration, sont utiles pour connaître les différentes possessions des ursulines. Ces biens se trouvaient principalement dans le district de Josselin, soit au sein même de la ville, soit dans d'autres paroisses extérieures comme celles de Lanouée ou de La Croix-Helléan.

Le fonds permet également d'en apprendre plus sur la situation des ursulines : elles sont vassales du prieuré Saint-Martin, lui-même soumis à l'abbaye de Marmoutier près de Tours.

Tris et éliminations :

L'ensemble du fonds est conservé de manière définitive et aucune élimination n'a été effectuée par les Archives départementales.

Des documents ont été transférés vers le fonds 45 H (carmes de Josselin) et le fonds 68 H (bénédictines de Josselin).

⁵ Cf. AD56, Q 302.

⁶ Cf. AD56, Q 303.

⁷ Le Mené (Joseph-Marie), *Communautés situées hors de Vannes*, op. cit., p. 224 et AD56, Q 301.

⁸ Cf. AD56, 3 T 56 à 3 T 60.

⁹ Les documents en question sont des titres de propriété datés des années 1658 et 1689. Il est possible qu'ils correspondent aux documents 72 H 13 et 72 H 16 car les dates et les typologies sont semblables.

CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION

Statut légal :

Archives publiques

Modalités d'accès :

Conformément au code du patrimoine en vigueur, les documents sont immédiatement communicables sous réserve que leur état le permette.

Modalités de reproduction :

Les documents sont reproductibles (photographies sans flash) sous réserve que leur état le permette.

SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Sources internes au service :

Série B :

B 1127 (présidial et sénéchaussée de Vannes) : procès entre les ursulines de Josselin et les demoiselles Thérèse et Françoise Torlay au sujet de la succession de maître Pierre Torlay (1724).

Série H :

27 H 4 (Archives du prieuré Saint-Martin de Josselin) : affaire entre le prieuré et les ursulines concernant la maison du Chapeau Rouge à Josselin (1647).

Série J :

13 J 62 (papiers de la famille Levesque et fonds des forges de Lanouée) : accord entre le prieuré Saint-Martin et les ursulines au sujet des acquisitions qu'elles avaient faites au sein du fief dudit prieuré (1676).

72 J 103 (papiers Jean-Louis Debauve) : vente de biens ayant appartenu aux ursulines comme biens nationaux (1791-1802).

222 J 28/50 (fonds du château du Plessis-Josso à Theix) : quittances de paiement au profit des ursulines (1757-1758).

Série Q :

Q 303 : mentions de documents produits par les ursulines de Josselin dans un procès-verbal (1791) et dans une correspondance (s. d.).

Série L :

L 879 : documents concernant les ursulines de Josselin (1791).

Sources externes aux services :

Archives nationales

Les séries L et LL (monuments ecclésiastiques) et S (biens des établissements religieux supprimés) contiennent des documents sur les établissements religieux sous l'Ancien Régime.

Bibliothèque nationale de France

Chappée 17.3, 49 : engagement pris par Charles Guiraud et Perrine Margat, sa femme, au nom de Marguerite, duchesse de Rohan, de verser 500 l. à Marie d'Audiffré, ladite duchesse ayant favorisé l'entrée d'une de leurs filles au couvent des ursulines de Josselin (1667).

Chappée 17.3, 63 : récepissé délivré par Charles Guiraud à Paul Pineau, s. de la Trosnière, intendant de Marguerite, duchesse de Rohan, des lettres de ladite dame, accordant à l'une des filles de Jérôme Nouel, procureur fiscal des Eaux-et-Forêts de Porhoët, d'entrer au couvent des ursulines de Josselin (1678).

Service de l'inventaire du patrimoine de la région Bretagne

Le dossier 1A 00 121570, dédié à l'ancien couvent des ursulines de Josselin, comporte de belles photographies.

Bibliographie :

GUEUDRE (Mère Chantale), *Histoire de l'ordre des Ursulines en France*, Paris, Saint-Paul, 1957.

LE MENE (Joseph-Marie), *Communautés situées hors de Vannes*, Vannes, Galles, 1905, p. 205-225. [U 274.41]

INDEXATION

Matières :

institution monastique

Géographique :

Josselin (Morbihan, France)

Organismes :

Couvent des ursulines (Josselin, Morbihan, France), Ordre de Sainte-Ursule

Sommaire

72 H 1 à 10	Fonctionnement	1652-1790
72 H 11 à 17	Gestion des biens	1658-[XVIII^e s.]
72 H 18 à 19	Documents sans rapport apparent avec le fonds	[ap. 1569-fin XVIII^e s.]

Fonctionnement

72 H 1-3	Population du couvent.	1653-1787
72 H 1-2	Religieuses.	1653-1787
72 H 1	Registres des actes de vêtements et professions.	1736-1787
72 H 2	Contrats de dot. Concerne Jeanne et Cyprienne Meheust, nièces d'Ambroise Chauvel, sieur du Bois.	1653
72 H 3	Pensionnaires. Paiement de la pension de M ^{me} Desclos : correspondance.	1720
72 H 4-7	Finances.	1717-1790
72 H 4	Livre de recettes. Concerne essentiellement les aumônes dotales mais également d'autres recettes comme des remboursements de constitués ou des paiements de pensions.	1768-1790
72 H 5	Rentes constituées. Quittances, fragment de correspondance. Concerne un constitué indéterminé (1717) ainsi que des sommes dues par les ursulines à la congrégation de Notre-Dame du Bon Secours (1759-1788) et à MM. Hardouin de Lys et Mauduit du Plessis (1763-1782).	1717-1788
72 H 6	Rente sur les tailles. Arrérages non payés aux ursulines : correspondance.	1775

-
- 72 H 7** Imposition sur le clergé.
1789
Demande de versement : circulaire.
- 72 H 8** Célébrations de messes.
1715-1730
Paiement à M. Élie, recteur de la paroisse de Saint-Martin et confesseur des ursulines : quittances.
- 72 H 9** Fournitures.
1718-1731
Achat de vin et de fer à M. Le Vaillant, de Vannes : correspondance.
La lettre de 1731 concerne une somme due par les religieuses de l'abbaye du Montcassin de Josselin, demandée par erreur aux ursulines.
- 72 H 10** Contentieux sans objet déterminé.
1652-1720
Correspondance, fragments de pièces de procédure.
Seuls quelques noms de parties sont connus, à savoir Jeanne Desalleurs, M. Morice et Guillaume Nouel.

Gestion des biens

72 H 11-14	Généralités.	1690-1731
72 H 11	Acquisitions. Déclarations faites par les ursulines, quittances. Les déclarations sont particulièrement intéressantes car elles font la liste des contrats d'acquêts des ursulines dans la paroisse Saint-Martin de Josselin sur une période donnée. Les quittances, établies suite au paiement des droits d'amortissement et nouveaux acquêts, ne précisent pas toujours la localisation des biens concernés.	1690-1731
72 H 12	Aliénations. Déclaration faite par les ursulines au roi suite à l'arrêt du conseil d'État du 29 août 1702. Concerne des biens vendus et aliénés par les ursulines entre le 31 octobre 1675 et le 30 novembre 1702.	1702
72 H 13-14	Relations avec les seigneurs supérieurs.	1701-1735
72 H 13	Comté de Porhoët. Biens possédés par les ursulines dans le proche-fief du comté : déclaration faite par les ursulines.	1701
72 H 14	Prieuré Saint-Martin de Josselin. Rentes et indemnités dues au prieuré et attachées à la mense abbatiale de l'abbaye de Marmoutier : actes de ratification, actes de dépôt de pièces.	1731-1732 [copies 1735], 1735
72 H 15-17	Documents classés par ville ou paroisse.	1658-[XVIII ^e s.]
72 H 15	Ville de Josselin. Obligation, accord, requête des ursulines.	1658-[XVIII ^e s.]

Concerne une moitié de maison dans la ville close cédée aux ursulines par Julienne Desalleurs (1658), une rente annuelle due par les ursulines sur une maison dans la paroisse Saint-Martin (1690) et l'abattage d'arbres autour du monastère [XVIII^e s.].

72 H 16

Paroisse de La Croix-Helléan.

1680-1689

Pré cédé aux ursulines par Julien de Caradreux, seigneur de La Villemoisian, et Anne Josset, sa femme : accord, extrait des registres du greffe de la cour du comté de Porhoët.

Le pré est cédé pour paiement des arrérages d'un constitut faisant partie de la dot de Louise de Caradreux, décédée religieuse au couvent.

72 H 17

Paroisse de Lanouée.

1738-1759

Métairie de La Ville-Couro : quittances.

Concerne des paiements faits par le fermier de La Ville-Couro aux ursulines (1738-1752) et par les ursulines à la maîtrise des Eaux-et-Forêts de Vannes (1751, 1759).

Documents sans rapport apparent avec le fonds

72 H 18 Biens.

[ap. 1569-fin XVIII^e s.]

Maison et jardin non localisés vendus par Jean Bude, au nom et comme procureur de M. Marcel : fragment d'acte [ap. 1569].

Maison sur le marché au bois de Josselin : copie de contrat de vente par François-Marie Guilloux et Laurence Quenem, sa femme, à Gabriel-Marie-Joseph Le Mintier et Marie-Joseph Du Bouëxic, sa femme (1777).

Extrait d'apprécis de grains du comté de Porhoët de 1697 à 1790 [fin XVIII^e s.].

Deux indices présents dans l'extrait d'apprécis (date de naissance, date de décès du père) permettent de savoir, grâce aux registres paroissiaux de Notre-Dame du Roncier de Josselin (cf. AD 56, 3 E 91/2), que l'auteur de ce document est Jean-Anne Gombert, fils d'un notaire du comté de Porhoët.

72 H 19 Religion.

1643

Acte de tonsure de Jean Flanet par Dominique Séguier, évêque de Meaux.

Index

L'indexation porte sur les analyses et non sur les documents eux-mêmes.

Les entrées sont données en minuscules italiques pour les noms de lieux, en petites capitales romaines pour les noms de personnes physiques et en minuscules romaines pour les mots matières et les noms de personnes morales.

A

Abbaye de Marmoutier (Tours, Indre-et-Loire, France) :
14

Abbaye du Montcassin (Josselin, Morbihan, France) : 9

B

BUDE, Jean : 18

C

CARADREUX, Julien de (seigneur de La Villemoisian) :
16

CARADREUX, Louise de : 16

CHAUVEL, Ambroise (sieur du Bois) : 2

Comté de Porhoët (Josselin, Morbihan, France) : 13,
16, 18

D

DESALLEURS, Jeanne : 10

DESALLEURS, Julienne : 15

DESCLOS, Mme : 3

DU BOUËXIC, Marie-Joseph : 18

E

ÉLIE, M. (recteur de la paroisse Saint-Martin de
Josselin) : 8

F

FLANET, Jean : 19

G

GOMBERT, Jean-Anne : 18

GUILLOUX, François-Marie : 18

H

HARDOUIN DE LYS, M. : 5

J

JOSSET, Anne (dame de La Villemoisian) : 16

L

La Croix-Helléan (Morbihan, France ; paroisse) : 16

La Ville-Couro (Lanouée, Morbihan, France) : 17

Lanouée (Morbihan, France ; paroisse) : 17

LE BOIS, Ambroise Chauvel (sieur de) : voir CHAUVEL,
Ambroise (sieur du Bois)

LE MINTIER, Gabriel-Marie-Joseph (1743-1785) : 18

LE VAILLANT, M. : 9

M

MARCEL, M. : 18

MAUDUIT DU PLESSIS, M. : 5

MEHEUST, Cyprienne : 2

MEHEUST, Jeanne : 2

MORICE, M. : 10

N

NOUEL, Guillaume : 10

P

Porhoët (Josselin, Morbihan, France ; seigneurie) : 13

Prieuré Saint-Martin (Josselin, Morbihan, France) : 14

Q

QUENEM, Laurence : 18

S

Saint-Martin (Josselin, Morbihan, France ; paroisse) :
8, 11, 15

*SEQUIER, Dominique (159.-1659 ; évêque d'Auxerre et
de Meaux) : 19*

